

La participation démocratique à mettre aux orties ?

Marie Pelchat

Collaboration spéciale

Dès le début des années 1970, avec la commission Castonguay-Nepveu, la participation publique est apparue comme une dimension essentielle dans la mise en place du système québécois de santé. L'adoption de la Loi sur les services de santé et les services sociaux en 1992 prévoyait une participation active des citoyennes et des citoyens. Il y avait le citoyen payeur et il y aurait aussi le citoyen décideur, disait Marc-Yvan Côté.

Un acquis menacé

Avec le dépôt du projet de loi 28 par le ministre Trudel au printemps 2001, la participation démocratique à la gestion du réseau est revenue à l'avant-scène de l'actualité médiatique et parlementaire. Peu de groupes entendus en commission parlementaire ont appuyé la volonté gouvernementale d'évacuer, des lieux décisionnels, les représentants de la population et du personnel. Malgré une vive opposition, les procédures parlementaires ont été suspendues pour forcer l'adoption du projet de loi 28. Il a finalement été adopté dans la nuit du 20 au 21 juin 2001.

La participation citoyenne

Pour Pierre-Gerlier Forest, professeur à l'Université Laval et coauteur de la recherche Participation de la population et décision dans le système de santé et de services sociaux du Québec, « la participation publique fait partie des caractéristiques de départ du système public de santé et de services sociaux. Il s'agit même d'un des traits qui permettent d'affirmer le caractère public du système, en soumettant les acteurs et les organisations à une certaine forme de régulation démocratique ou collective, impensable dans un système mixte ou privé ».

La coïncidence est troublante, note Louise Chabot, vice-présidente de la CSQ. « Alors que les dépenses privées de santé croissent plus rapidement au Québec que n'importe où ailleurs au Canada et que la commission Clair propose d'augmenter les partenariats privé/public pour la dispensation des services publics, le gouvernement remet en question la participation des citoyens et du personnel dans les instances décisionnelles des établissements publics et des régies régionales. »

Une participation parsemée d'embûches

Il est indéniable que la participation publique a connu quelques ratés. Mais les citoyennes et les citoyens ont une

tions soumises au débat, etc. Comment, dans ce contexte, s'étonner de la faible participation des citoyens ?

Rétablir le déséquilibre

« Jusqu'à maintenant, il existe des lobbys beaucoup plus influents que d'autres dont, notamment, ceux des compagnies pharmaceutiques et du corporatisme médical », rappelle Louise Chabot. « Cela ne change en rien au fait que l'État se doit, au premier chef, de répondre aux besoins exprimés par la population. Jusqu'à maintenant, la participation publique, même un taux de participation relativement faible au processus électif, a permis d'asseoir à la même table tous les acteurs du réseau de la santé et des



CLEMENT ALLARD

La CSQ a présenté un mémoire pour défendre la participation démocratique à la Commission des affaires sociales, en juin dernier.

part très limitée dans cette situation, constate M. Forest, dans son étude. « L'incitation à participer a toujours été faible. Il est possible que la participation publique ne puisse porter tous ses fruits sans un minimum d'information sur les mécanismes mis en place pour la susciter. »

De surcroît, aux dires mêmes des chercheurs, le parcours démocratique a été parsemé d'embûches : lourdeur des processus, interventions ministérielles, interférences politiques, échéances courtes et serrées, complexité des ques-

services sociaux y compris la population qui est directement concernée par les débats et les décisions. Même si les citoyennes et les citoyens n'ont pas les mêmes moyens que les puissants lobbys pour se faire entendre, leur seule présence rend incontournable un processus de conciliation des intérêts et permet une défense active du bien commun. Il faut, dans un tel contexte, non seulement prévoir une participation démocratique mais aussi tout mettre en œuvre pour la stimuler », conclut-elle. ☺